

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016 - 20H – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 20/6/16 - Nombre de conseillers en exercice : 13

Ont été convoqués : Mornay Mireille – Gaillard Michel – Chorrier-Collet Sébastien - Dufour Thierry
Bayard Chloé – Bayle Yves - Dubujet Christine - Giroud Patricia – Hombert Annick
Parmentier Thierry - Teil Isabelle – Tournier Marc - Varvat Violaine.

Sont absents 3 :

Patricia Giroud

Thierry Parmentier ayant donné un pouvoir à Michel Gaillard

Violaine Varvat ayant donné un pouvoir à Chloé Bayard

Secrétaire de séance : Michel Gaillard

Préambule : Mme le Maire explique que la situation personnelle de Mme Patricia Giroud, selon les articles L.230 et L.236 du code électoral, ne lui permet plus de poursuivre son mandat de conseillère municipale. La décision de M. le Préfet nous est parvenue par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2016. Cette décision pouvait être contestée au tribunal administratif dans les 10 jours par Mme Patricia Giroud qui nous a informé aujourd'hui qu'elle ne l'avait pas fait. Le conseil municipal à l'unanimité regrette cette démission et tous lui souhaite beaucoup de courage pour surmonter sa situation.

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 20 mai 2016

Pas de remarque, le compte-rendu est approuvé.

2. Projet de périmètre de fusion en vue de la création d'une communauté d'agglomération

Mme le Maire explique que la création d'une communauté d'agglomération par fusion des 7 Ets publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du bassin de vie de Bourg-en-Bresse (Bourg-en-Bresse agglomération, Bresse-Dombes-Sud-Revermont, Canton de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Canton de St Trivier de Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière), figure en prescription n°1 du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le M. le Préfet le 23 mars 2016 après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

Conformément au paragraphe III de l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'arrêté de projet de périmètre est notifié aux EPCI à fiscalité propre concernés, afin de recueillir l'avis de l'organe délibérant et **aux communes incluses dans le périmètre afin de recueillir l'accord des conseils municipaux**. Cet avis ou cet accord doit être rendu dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté de M. Le Préfet, soit avant le 31 août 2016. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se positionne avec une (1) abstention par délégation, celle de M. Thierry Parmentier, et 11 voix pour.

3. Modification du règlement intérieur, des statuts et désignation d'un suppléant supplémentaire au SIEA

Mme le Maire explique que lors de l'assemblée générale du 9 avril 2016 du SIEA, les délégués ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement, ce qui exige une modification du règlement intérieur.

Du fait de ces 2 assemblées par an, il y a un risque de ne pas avoir de quorum. C'est pourquoi il est demandé aux communes de désigner un suppléant supplémentaire, ce qui exige une modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme M. Yves Bayle comme 2^{ème} suppléant.

4. Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont du SCOT

Mme le Maire explique que par délibération en date du 19 mai 2016, le comité syndical du syndicat mixte Bourg Bresse Revermont a arrêté son projet de révision du schéma de cohérence territoriale. Le président du syndicat mixte sollicite l'avis des communes sur ce projet, sachant que le Président est venu présenter son projet en conseil communautaire le 12 avril 2016, et que des réunions publiques de présentation du projet ont eu lieu sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se positionne avec 8 voix contre : Michel Gaillard pour 2 voix, Chloé Bayard pour 2 voix, Marc Tournier, Yves Bayle, Annick Hombert, et 4 voix pour.

5. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement

Mme le Maire informe des résultats de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des projets d'assainissement :
1- Déplacement d'une canalisation à la Courbatière
2- Mise en séparatif du réseau du chemin du plan d'eau
3 - Rue de la Fontaine.

4 entreprises ont été consultées, 3 nous ont remis une offre.

C'est le cabinet MERLIN de Lyon qui a été retenu pour la somme forfaitaire de 3985 € HT pour la mission AVP + taux de 5% par projet, avec une note de 91.2 points/100 (critères : valeur technique 50 % - prix 50 %).

1- Choix des entreprises pour le curage des lagunes de Courmangoux

Mme le Maire informe des résultats de la consultation pour le curage des 3 bassins des lagunes de Courmangoux-Roissiat. 3 entreprises consultées. 2 nous ont remis une offre.

C'est l'entreprise MICHON de Lescheroux qui a été retenue pour le montant prévisionnel de 7870 € HT, base 1 100 m3. Les prestations seront rémunérées au cubage réel des m3 résultant des travaux.

2- Rapport d'assainissement collectif de 2015

Le lagunage de Chevignat, construit en 1994 pour une capacité théorique de 150 équivalent-habitant, collecte les eaux usées d'environ 180 habitants raccordés. Le lagunage de COURMANGOUX, construit en 1995 pour une capacité théorique de 240 équivalent-habitants, reçoit environ les eaux usées de 270 habitants raccordés. 32 habitations sont en habitat non collectif.

La réhabilitation extension de la station de COURMANGOUX avec la création d'un étage de filtres plantés de roseaux en 2015, a porté la capacité à 400 équivalent habitants et va permettre les constructions prévues au PLU.

Pour l'année 2015, pas de disfonctionnement constaté, pas d'opération de maintenance importante hors le curage et la réfection du bac de décantation pour Chevignat, travaux qui vont être réalisés en 2016 pour celui de Courmangoux.

Concernant le prix du service, le tarif communal sur la base normalisée de 120 m3 est de 1.71 €TTC/m3, soit 15 % de moins que les communes voisines (1.99 € TTC/m3 en moyenne). Compte tenu des importants travaux réalisés, et des projets restant à engager, ce tarif devra peut-être évoluer l'année prochaine.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

3- Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les employés (RIFSEEP)

Mme le Maire explique qu'au 1^{er} juillet 2016 doit être appliqué le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Groupe	Montant de base annuel	
	IFSE	CIA
Groupe 1	1500	0
Groupe 2	1000	0

Cette proposition est passée en comité technique le 22 juin 2016 au Centre de Gestion qui nous a informés que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Il convient de valider cet avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette mise en place du RIFSEEP.

Mme le Maire informe que le contrat de la personne à l'accueil du secrétariat arrive à échéance au 31 août.

M. Dufour explique qu'un temps plein à 35h devrait être suffisant pour notre commune. Ces frais salariaux annuels de 10000€ vont alourdir les frais de fonctionnement, et cet emploi ne lui semble pas une urgence du fait que le départ à la retraite de la secrétaire de mairie fin 2017 n'est pas une certitude.

M. Gaillard explique que cet agent a été embauché dans le cadre de l'absence pour longue maladie de la secrétaire, mais aussi en vue de la préparation à la succession de la secrétaire de mairie. Il serait dommageable de se passer d'une personne déjà en place et qui donne satisfaction, pour recommencer un recrutement dans peu de temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de Magali Péchoux pour 1 an par 1 voix contre (M. Dufour), 3 abstentions (Chloé Bayard pour 2 voix, Yves Bayle) et 8 voix pour.

4- Informations et questions diverses.

a- Mme le Maire donne les rapports du radar pédagogique de la CCTER :

RADAR PEDAGOGIQUE 2016	ROISSIAT	LA COURBATHIERE	CHEVIGNAT
	Du 25 avril au 9 mai 2016	du 9 au 23 mai 2016	du 23 mai au 13 juin 2016
Nb de jours	15	15	21
Nb de véhicules	6464	1097	7136
Nb de véhicules / Jour	431	73	340
Vitesse moyenne	37 km / h	34 km/h	56 km/h
Vitesse maxi	71 km/h	66 km/h	120 km/h
Excès de vitesse	5%	1%	67%

Avant tous mis en place de structure ralentissant la vitesse des véhicules, il est prévu d'informer la gendarmerie des excès de vitesse à Chevignat, pour que des contrôles soient mis en place.

b- Vente à la commune du terrain ZE133a de 1090 m² à Chevignat appartement à M. Paul VERNE

Du fait de l'état de santé de M. Verne, c'est sa fille Odile qui a pris contact avec la mairie pour finaliser le dossier et transmettre la délibération à Mme Mathieu. L'entretien sera fait dès la semaine prochaine par l'employé technique. Il convient de rechercher les bornes pour éviter le passage d'un géomètre.

c- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le conseil communautaire, en séance du 24 mai dernier à acter par un vote à l'unanimité le 21 juin 2016 le principe d'adopter l'option pour une répartition dérogatoire libre du FPIC. Celui-ci sera pris en charge en totalité par la CCTER. La somme de 4621€ que devait payer la commune de Courmangoux sera donc prise en charge exceptionnellement cette année par la Cté de Cnes.

d- L'équipe de réinsertion encadrée par les Sardières a repris pour 2 fois 3 jours de travail : ils s'occupent de la remise en service des WC de la mairie et de la peinture sous le préau. Avec l'employé communal, ils vont désherber les lagunes de Chevignat.

e- Salle des fêtes : Le fourneau et la plonge ont été changés par la Sté Cuny. Il manque des finitions derrière la plonge et un devis pour une plaque sur le meuble a été demandé.

f- Ouverture de la saison touristique de la CCTER vendredi 1^{er} juillet 2016 à 19h30 sur le Sentier Mémoire de Pierre, précédée à 18h par l'inauguration d'un sentier sonore éphémère effectué par les enfants de l'école de St Etienne du Bois.

Prochaine Réunion du conseil municipal : Vendredi 29 juillet 2016 à 20H puis le 16 septembre 2016.